

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'**ISERE**
Arrondissement de **LA TOUR DU PIN**
Commune de **LA BALME LES GROTTES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10 + 4

Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(e)s : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 044

OBJET : BALMEAUBUS – NOUVELLE MISE EN PLACE

Stéphanie TAVERNE-ROCHE, adjointe aux affaires sociales et scolaires, informe le conseil municipal que le projet de mise en place du ramassage scolaire du soir par le Balmeaubus arrive enfin à son terme grâce à une entente trouvée avec la commune de Vertrieu.

Malheureusement le transporteur actuel a décliné son offre pour des raisons d'horaires incompatibles lors du transport du soir.

D'autres demandes de devis sont d'ailleurs revenues infructueuses suite au même problème. Seul un prestataire a répondu favorablement à notre requête.

Il est donc présenté à l'assemblée le devis de Faure Plaine de l'Ain, sis 55 rue de Janivon – 01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON, qui inclue la mise en place d'un véhicule 50 places les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins et soirs pour l'année scolaire 2023-2024. Le contrat de prestation avec tarifs identiques seront reconductibles si besoin pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

.../...

	Matin	Soir
Ecole (Départ)	8h05	16h30
Ecole de Vertrieu		16h40
Cachenuit	8h10	16h50
La Brosse	8h15	16h55
Camping Beauséjour	8h17	16h57
Travers	8h20	17h00
Ecole de La Balme	8h25 *	17h05

* Correspondance pour l'école de Vertrieu

Le tarif proposé par la société Faure pour ces prestations est de 304.33 € HT soit 334,76€ TTC par jour.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la mise en place du ramassage scolaire (Balmeaubus) selon les modalités présentées, approuve la proposition commerciale de la société Faure pour ce service, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à la présente délibération.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT